



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale 2021

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Université, Enseignement supérieur,
Recherche , Établissement public

Domaines secondaires

Santé , Vie associative , Europe et international

Dans le cadre de sa politique internationale, la Région Nouvelle-Aquitaine propose de soutenir le développement des initiatives locales d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) afin de mieux informer et de sensibiliser ses citoyens, et en particulier les jeunes, aux enjeux de la solidarité internationale à travers un appel à projets intitulé « Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale » ouvert 2 fois par an.

Échéances

Deux dates de limites de dépôt de dossiers sont à prendre en compte :

Pour la 1ère vague : **5 mars 2021**

Pour le 2ème vague : **11 juin 2021**

Objectifs

Informer et sensibiliser les citoyens de la Région Nouvelle-Aquitaine aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de contribuer à l'ouverture sur le monde des citoyens et susciter leur engagement pour agir en faveur d'une société plus responsable et d'un développement soutenable, en référence à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable adoptés par

l'ONU en septembre 2015 ;

Soutenir et accompagner la dynamique de la société civile régionale dans le domaine de l'ECSI ;

Développer le nombre et la qualité des animations d'ECSI sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Renforcer la présence et la visibilité des acteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les grandes campagnes nationales d'ECSI. (*Exemples : AlimenTERRE, Festival des Solidarités, « Demain le monde ... », la Quinzaine du commerce équitable, ...*)

Bénéficiaires

Toute structure publique ou privée ayant au moins 2 ans d'existence et ayant son siège social en Nouvelle-Aquitaine.

Les bénéficiaires doivent **avoir 2 ans d'ancienneté** à la date de clôture de l'appel à projets (soit au 5 mars 2021 pour les candidats qui soumissionnent au 1er AAP, soit au 11 juin 2021 pour les candidats qui soumissionnent au 2nd AAP).

Les groupements d'organismes (ou collectifs) sont autorisés et encouragés. Dans ce cas, un chef de file doit être désigné et sera le seul bénéficiaire et responsable de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le groupement.

Montant

La subvention régionale, comprise entre 1 000 et 7 000 €, ne peut excéder 50% du budget total du projet sauf si le porteur de projet est situé sur un territoire classifié parmi les plus vulnérables de Nouvelle-Aquitaine, le taux maximum de la subvention pourra atteindre 60%.

Critères de sélection

Pour être éligibles, les projets présentés doivent répondre à des **critères généraux et budgétaires** définis dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

Les représentations locales d'organisations nationales peuvent candidater à condition de démontrer qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet et démontrent leur rôle actif dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Comment faire ma demande ?

Les dossiers doivent être adressés, **complets** (voir liste des pièces demandées dans le règlement) :

Soit par mail à l'adresse suivante : projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr avec la mention « appel à projets ECSI 2021 » et le nom de l'organisme demandeur.

Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi)

à Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Maison de la Région

Direction Coopérations

27, boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

La mention « Appel à Projets ECSI 2021 » devra figurer sur l'enveloppe.

NB : seuls les dossiers complets à la date de clôture des appels à projets seront instruits.

Correspondants

Pôle Europe et International - Service International

05 55 45 00 74

INFORMATION CONCERNANT VOS DONNÉES PERSONNELLES (relative au RGPD en vigueur) : La Région collecte vos données personnelles pour instruire votre demande de subvention. Ces données sont traitées par le service International de la direction de la coopération du pôle Europe et international. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques et d'évaluation ainsi que pour vous tenir informés d'éventuelles évolutions de politiques publiques vous concernant. Vos données seront conservées pendant toute la durée du traitement puis seront détruites ou archivées conformément aux instructions qui régissent les archives régionales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectification, limitation, opposition, effacement et adresser toute demande concernant le présent traitement auprès de la déléguée à la protection des données de la Région Nouvelle Aquitaine : dpo@nouvelle-aquitaine.fr. Pour plus d'information sur notre politique générale en matière de protection des données : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/protection-donnees-personnelles.html>